

---

# PRÉFACE

## Préface et remerciements

En acceptant de présider la Commission d'enquête, j'étais parfaitement conscient de mes limites, notamment de mon manque de qualifications et de connaissance détaillée des institutions politiques canadiennes, du gouvernement et de l'administration publique. Les audiences publiques ont été pour moi un cours intensif dans ces domaines, à mesure que les témoins exposaient en détail la structure du gouvernement fédéral ainsi que les règles, écrites ou non, qui y sont en vigueur. Je savais néanmoins que j'aurais besoin d'en savoir beaucoup plus à ce sujet que je ne pouvais en apprendre durant les audiences.

Dans un procès civil ou pénal, quand le juge est appelé à rendre une décision sur une question exigeant des connaissances très pointues, il s'attend à ce que les parties fassent témoigner des experts qui viendront exprimer des avis sur les aspects techniques de l'affaire et présenter des opinions éclairées. Ces experts déposent également toujours des rapports détaillés expliquant les tenants et aboutissants de leurs conclusions. C'est

ainsi que le juge obtient une éducation suffisante dans un domaine qui lui était jusqu'alors inconnu.

C'est mon expérience de juge de première instance qui m'a fait conclure qu'il serait nécessaire de faire appel à une équipe d'experts possédant l'expérience et les connaissances spécialisées qui me manquaient pour aider les conseillers de la Commission à préparer ce deuxième rapport et ses recommandations.

Le thème qui me revenait continuellement à l'esprit durant les audiences et quand j'ai commencé à analyser la preuve déposée devant la Commission est le lien indispensable entre responsabilité et imputabilité. En novembre dernier, j'ai présenté mes conclusions, fondées sur la preuve recueillie par la Commission, sur qui était responsable des événements faisant l'objet de l'enquête. Dans ce deuxième et dernier rapport, j'exprime mon opinion sur qui devrait être tenu imputable de la gestion de notre système de gouvernement et sur la manière de rendre ce système plus solide et plus transparent. Les recommandations formulées dans ce rapport ont pour objet de rétablir l'imputabilité dans notre système de gouvernement fédéral.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à une description générale des nombreuses sources consultées par la Commission, et le lecteur trouvera dans plusieurs annexes les noms et qualifications des personnes qui nous ont fait bénéficier du fruit de leur savoir, de leur expérience et de leur sagesse. Ce sont des hommes et des femmes qui méritent le qualificatif de grands canadiens, et la Commission sait qu'elle leur doit beaucoup. En son nom et au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, nous les remercions très sincèrement de leur contribution.

J'adresse des remerciements spéciaux à M. Raymond Garneau, qui a accepté de présider le Comité consultatif de la Commission, et aux

membres de ce Comité qui a organisé dans cinq villes canadiennes des consultations auprès d'experts de premier plan sur les affaires publiques. Grâce à ces consultations et à l'expérience collective de ses membres, le Comité a été une source inestimable d'information et de conseil. Malgré une vie très active, M. Garneau a accepté de se consacrer pleinement à la tâche consistant à guider le travail du Comité consultatif, ce qu'il a fait avec autant de tact que de talent.

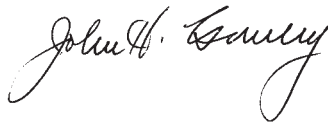
À ma demande, le Comité consultatif a été mis sur pied par M. Donald Savoie, professeur à l'université de Moncton, spécialiste bien connu des institutions gouvernementales canadiennes et de leurs pratiques, et auteur de nombreux ouvrages et articles à ce sujet. Je lui dois des remerciements tout particuliers pour avoir accepté de diriger le programme de recherche de la Commission, tâche dont il s'est acquitté avec une énergie indéfectible et une bonne humeur remarquable. Le professeur Savoie a fait réaliser pour la Commission 17 études qui font partie intégrante de ce rapport et qui ont énormément contribué à ma compréhension des questions complexes dont j'étais saisi. Il a aussi participé à la rédaction de ce rapport. Il n'est que juste de dire que la Commission n'aurait pas pu s'acquitter de son mandat et atteindre ses objectifs sans sa participation.

Beaucoup d'autres personnes, employées par la Commission ou engagées à contrat pour lui fournir leurs services, ont travaillé avec ardeur et diligence pour produire ce rapport à la date prévue. Je ne veux pas commencer à les remercier individuellement, par crainte d'en oublier une ou deux, mais je les assure toutes de ma profonde gratitude.

Finalement, je tiens à remercier tous les Canadiens et Canadiennes qui se sont adressés à la Commission, par courrier ou par courriel, pour exprimer leur avis sur son travail ou pour proposer leurs conseils et suggestions. La Commission s'est efforcée d'accuser réception de chaque communication et elle présente ses excuses aux quelques

personnes pour qui elle n'a pas pu le faire. Que chacun sache toutefois que tous les messages ont été sérieusement pris en considération. Durant les audiences et pendant la période des consultations publiques, la Commission n'a pas manqué de remarquer l'intérêt considérable que suscitait son travail dans la population.

Les avis exprimés par les citoyens sur la manière d'éviter les erreurs dans l'administration publique et sur les réformes qui permettraient d'atteindre cet objectif sont importants et utiles, aujourd'hui et pour l'avenir. Ces avis, conjugués aux analyses des spécialistes qui m'ont conseillé, m'ont aidé à formuler mes recommandations. Je crois que celles-ci seront utiles pour clarifier et renforcer l'imputabilité respective des fonctionnaires et des élus et la manière dont les deux groupes collaborent.

A handwritten signature in black ink, reading "John H. Gaudry". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "J".